

Sarlat, le 15 janvier 2024

Recensement de la population 2024

Le recensement se déroule à Sarlat du 18 janvier au 17 février 2024

Cette année, Sarlat réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution démographique, identifier ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et de moyens de transports à développer. **C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! Le recensement de la population est un devoir civique, simple et utile à tous.**

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il fournit des statistiques sur la population : âge, profession, moyen de transport utilisé, logement... De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Répondre au recensement, c'est permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Quand et comment se recenser

Un courrier a été ou va être déposé dans votre boîte aux lettres. Dès lors, un agent recenseur recruté par la Ville de Sarlat muni d'une carte tricolore signée par le Maire, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte, soit en mains propres : ce document est indispensable, conservez-le précieusement. Vous n'aurez plus qu'à suivre les instructions qui y sont indiquées par vous faire recenser.

À noter, une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si, au 11 janvier 2024, vous n'avez reçu aucun document du recensement, prenez contact avec la mairie.

Le recensement de la population est gratuit. Pour en savoir plus sur le recensement et accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Lilian GILET, coordinateur communal recensement 2024
gilet.lilian@sarlat.fr / 05 53 31 53 08 / 06 75 09 92 20